Achat de véhicule et rétractation avec un garage

Par Visiteur

Je souhaiterai annuler une transaction entre un garage et moi même pour l'achat d'un véhicule.
Je suis encore dans le delai de retractation de sept jours .
J'ai versé un acompte de 500 euros et ils ne veulent pas rendre le chèque.
Qui est en tort et qu'elles sont mes droits.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que dans le contrat la somme versée est bien nommée acompte?

Cordialement

Par Visiteur

Oui il y a ecrit textuellement :
"acompte 500 euros ne pas encaisser" ceci est rajouter a la main au stylo

---
Par Visiteur

Monsieur,

Effectivment si un droit de rétractation existe le vendeur est dans l'obligation de vous rendre la somme versée.
Cependant dans votre cas, quel élément vous permet d'avancer ce droit de rétractation?
En efeft, les ventes réalisées dans un garage ne sont pas soumises à l'exitence d'un tel délai.
Cependant si un délai est prévu dans votre contrat, dans ce cas vous pouvez en bénéficier. Par ailleurs, si vous avez pour l'achat de ce véhicule contracté un crédit à la consommation affecté, la rétractation pour le cérédit engendre l'annulation de la vente.

Cordialement

Par Visiteur

Donc si je comprend bien comme je n'ai pas de clause dans le contrat et que je n'ai pas fait de credit je n'ai pas de droit de retractation et je doit dire adieu a mon cheque d'acompte???

Par Visiteur

Je suis navrée mais le vendeur est en droit de garder le chèque versé.

Cordialement

Par Visiteur

Ok merci a vous pour vos renseignement et vive la justice

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.

Cordialement